



REGLEMENT DU TOURNOI DE SIXTE DU 22 Avril 2017

COMPLEXE SPORTIF DE GALINIER

Avenue de Verdun – 33520 BRUGES

L'Entente Sportive de Bruges Section Football U18 dans le but d'aider au départ nos footballeurs U18 pour le tournoi international Copa Méditerranéo à Blanes en Espagne, organise le 22 avril 2017, son tournoi de sixte de 9h00 à 19h00.

Article 1 (Informations générales - Inscriptions)

Pour participer au tournoi, il faut faire une inscription au préalable :

-Par téléphone auprès de :

Monsieur BRAHIMI Samyre au 06.50.46.24.68

Monsieur THELLIER Thibault au 07.70.48.81.38

Ou

par mail : tournoisixteesbruges@gmail.com

Dans un premier temps le nom de l'équipe et les coordonnées du responsable sont indispensables.

Il vous sera envoyé un bulletin d'inscription à retourner accompagner d'un chèque à :

ES BRUGES – Tournoi de sixte du 22 avril 2017 – 68 avenue de Verdun – 33520 BRUGES

L'engagement sera de 50 €par équipe. Toute équipe forfait après leur inscription ne sera pas remboursée.

Article 2 (Enregistrement des Équipes au départ du Tournoi)

Le responsable de l'équipe doit se présenter à la table de marque une ½ heure avant le début du Tournoi pour retirer le tableau de poule et les horaires des matches de son équipe. Toute modification sur l'identité d'un ou plusieurs joueurs pourra se faire uniquement avant le départ du tournoi.

Les matchs se dérouleront sur terrains en pelouse naturelle, en demi terrain de type benjamin à 9.

Article 3 (Conditions de participation de l'équipe)

Le tournoi est dit "open" donc ouvert à tous (masculine,féminine,sénior), licenciés ou non à partir de U15 .

Les équipes doivent avoir leurs propres jeux de maillots. Des chasubles colorées seront à disposition des équipes à la table de marque.Tout transfert de joueur d'une équipe à une autre devra être validé par l'organisation.

Article 4 (Composition des Equipes)

Les équipes sont composées d'un gardien de but et de cinq joueurs de champ et de deux remplaçants (6+2). Seuls les joueurs figurant sur la liste jointe aux organisateurs pourront prendre part au tournoi. Pendant la rencontre, les changements de joueurs entre joueurs de champ et remplaçants sont libres mais avec l'accord de l'arbitre.

Article 5 (Présentation des équipes)

A l'appel de son nom, l'équipe doit se tenir prête au bord du terrain sur lequel elle doit jouer. Dès la fin de la rencontre précédente, elle doit se positionner sur le terrain. Une équipe ne se présentant pas sur le terrain dans les deux minutes qui suivent l'horaire indiqué aura match perdu par forfait. Une équipe ne peut pas se présenter pour un match à moins de 3 joueurs de champ. Elle pourra compléter son effectif avec entrée de joueurs sur autorisation de l'arbitre.

Article 6 (Arbitrage – Durées des matchs)

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles. La table de marque donne le coup d'envoi, signal la fin du temps réglementaire mais laisse l'arbitre à sa propre appréciation pour le coup de sifflet final suivant les arrêts de jeu... La durée des matchs sera déterminée en fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la durée. Un tirage au sort est effectué par l'arbitre avec les deux responsables des équipes pour déterminer le choix du côté du terrain. L'arbitre pourra accorder, un temps additionnel d'un maximum de deux minutes en fonction d'éventuels arrêts de jeu. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongations.

Article 7 (Règles du Jeu)

Les Règles générales du jeu de Football sont applicables sur le Tournoi. Toutefois, certaines modifications sont apportées en raison du Tournoi de sixte.

Elles sont les suivantes :

- Les matches ont lieu sur un demi-terrain de football.
- Il n'y a pas de hors-jeu,
- les touches se font à la main,
- toutes fautes dans la surface des 5,50 mètres vaut pénalty.
- Le point de pénalty est à 9 mètres.
- La passe au gardien est interdite (prise de balle à la main) dans sa partie de terrain signalée par la ligne des 13 mètres.
- Tous les coups francs sont directs et tout joueur doit se trouver au moins à 6 mètres au moment de la frappe.
- La relance du gardien à la main dans la zone des 5,50 mètres doit s'effectuer en 5 seconds maximums.
- Le tackle par derrière est interdit. Il sera sanctionné immédiatement par un carton rouge.
- En cas de contestation sur une faute sanctionnée par l'arbitre, l'équipe adverse pourra avancer le ballon de 3 mètres mais hors zone des 5,50 mètres.
- En cas de blessure, le joueur blessé doit quitter le terrain pour soins. Il peut être remplacé avec l'autorisation de l'arbitre.
- L'arbitre pourra accorder, un temps additionnel d'un maximum de deux minutes en fonction d'éventuels arrêts de jeu.

Article 8 (Sanctions)

- Chaque carton jaune sera sanctionné de 2 minutes d'exclusion temporaire, le joueur sanctionné réintégrera le match sur autorisation de l'arbitre.
- En cas d'un second carton jaune sur le même match, le joueur aura un carton rouge et sera exclu du match en cours.
- Tout joueur exclu lors d'un match (carton rouge) n'est pas remplacé et il ne participera pas au prochain match.
- Une équipe ne peut pas continuer un match si elle est réduite à moins de trois joueurs de champ. En ce cas, la rencontre se termine sur le score obtenu au moment où l'arbitre arrête la rencontre.
- En cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, le joueur ou l'équipe fautive pourra être exclue du tournoi (Décision de l'organisation).
- En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi (Décision de l'organisation).

Article 9 (Table de Marque - Décompte des points)

La Table de Marque du Tournoi est placée sous l'autorité de l'Arbitre. L'Arbitre assure l'enregistrement des résultats des rencontres, l'organisation établit les classements et enregistre tous les faits signalés par les arbitres (Cartons Jaunes, Rouges, exclusion, etc ...).

Article 10 (Règles des Poules de qualifications et des phases finales).

A) Règlement pour les phases de qualifications en Poules.

- La durée des matchs sera déterminer en fonction du nombre de participants,

L'organisation se réserve le droit de modifier la durée.

- Un tirage au sort est effectué par l'arbitre avec les deux responsables des équipes pour déterminer le choix du terrain.
- L'arbitre pourra accorder, un temps additionnel d'un maximum de deux minutes en fonction d'éventuels arrêts de jeu.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y aura pas de prolongations.
- Le décompte des points se fait comme suit pour toutes les équipes :

Victoire = 3 points

Nul = 1 point

Défaite = 0 point

- En cas d'égalité à l'issue des poules, il sera tenu compte pour le classement :

- de la meilleure différence de buts

- de la meilleure attaque

- de la meilleure défense

- du plus grand nombre de match gagné.

B) Règlement pour les phases finales.

- La durée des matchs sera déterminée en fonction du nombre de participants,

L'organisation se réserve le droit de modifier la durée.

- Un tirage au sort est effectué par l'arbitre avec les deux responsables des équipes pour déterminer le choix du côté du terrain.
- L'arbitre pourra accorder, un temps additionnel d'un maximum de deux minutes en fonction d'éventuels arrêts de jeu.
- En cas d'égalité à l'issue des rencontres des finales, les équipes seront départagées par une séance de tir au but sur CINQ tirs. La série continue jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur, selon la règle un tir par un tir.

Article 11 (Trophée du Fair-plays)

Les arbitres désigneront une équipe pour son esprit sportif qui sera récompensée par un trophée du Fair-plays.

Article 12 (Sécurité)

ES BRUGES décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels, matériels ainsi que les risques de vol, dégradations, etc... pouvant survenir aux joueurs et du fait de leur participation au tournoi. Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue et du respect et de la discipline de son équipe en toute circonstance.

Article 13 (Comité d'Organisation - Litiges)

Le Comité d'Organisation se réserve tout droit de décision en cas de litige à l'exception des décisions prises par l'Arbitre lors des rencontres.

Article 13 (Remise des lots)

La remise des lots se feront à l'issue de la finale.

Article 14 (Restauration)

Barbecue sauvage interdit pour raison de sécurité.

Restauration et buvette seront assurées sur place.

SIGNATURE, suivie de la mention « Lu et Approuvé »